

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

1. Introduction

Avec le regroupement des sociétés des pays, des unions et même des continents à travers le monde et avec le temps, à chaque étape l'homme était face à créer des droits et des devoirs à travers des lois pour assurer une meilleure vie et un meilleur contrôle de sa société avec ses différentes différenciations de coutumes, traditions et religions.

L'ensemble des lois de droit qu'il a créé non pas pu atteindre vraiment l'individu dans ses réactions et réflexions quotidiennes, chose qui lui a poussé encore de créer une nouvelle méthode pour mieux maîtriser la société à travers l'individu envers soi-même et envers sa société sous le titre qu'on nomme « **éthique et déontologie** ».

Dans notre cours éthique et déontologie on va présenter le cours à travers trois cours.

- Morale = أخلاق
- Ethique = أخلاقيات
- Déontologie = آداب المهنة

2. Mœurs

Etymologie : du latin mos, au pluriel moris, conduite, manière d'agir, genre de vie, habitude.

En sociologie, les mœurs sont les habitudes naturelles ou acquises de conduite ou de manière de vivre d'un individu, d'un groupe, d'un peuple, d'une société.

Les mœurs d'une société désignent les comportements, les usages et la conduite morale codifiés par celle-ci et qui lui sont propres. Elles forment un ensemble de normes issues de coutumes, de religions, de règles de civilité ou de règles de droit.

3. La morale

Etymologie : du latin mores (pluriel de mos), mœurs, conduite, manière d'agir, genre de vie, habitude.

La morale est un ensemble de principes de jugement, de règles de conduite relatives au bien et au mal, de devoirs, de valeurs, parfois érigés en doctrine, qu'une société se donne et qui s'imposent autant à la conscience individuelle qu'à la conscience collective. Ces principes varient selon la culture, les croyances, les conditions de vie et les besoins de la société. Ils ont souvent pour origine ce qui est positif pour la survie de l'ethnie, du peuple, de la société. Si de tels principes sont en outre positifs pour l'ensemble des ethnies, des peuples ou des sociétés de la Terre, on peut les considérer comme faisant partie de la morale universelle.

- La morale permet de différencier le bien du mal, le juste de l'injuste, l'acceptable de l'inacceptable, et auxquels il faudrait se conformer.
- Les termes "éthique" et "morale" ont des sens proches et sont souvent confondus.

L'éthique est plutôt la science et l'étude de la morale.

On distingue en général deux grandes conceptions de la morale :

- Objectiviste : Les lois morales ne dépendent pas de l'homme mais des lois de la nature, de "commandements divins" ou des lois de la raison. Elles ont un caractère universel, éternel, absolu, normatif. Elles ne peuvent être ni changées, ni supprimées.
- Relativiste : Les valeurs morales ont une origine humaine. Elles sont définies par la société ou par l'individu lui-même et varient donc d'une société à une autre.

4. Droit

Le mot droit provient du terme latin *directum*, c.a.d « en ligne droite ». Le droit s'inspire des postulats de justice et constitue l'ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société. La base du droit sont les rapports sociaux, lesquels déterminent son contenu et son caractère.

Le droit ; est l'ensemble des règles permettant de résoudre les conflits au sein d'une société même si la personne n'est pas d'accord avec le contenu de la règle, elle doit la respecter.

5. Ethique

Etymologie : du grec *ethikos*, moral, de *ethos*, mœurs.

L'éthique est la science de la morale et des mœurs. C'est une discipline philosophique qui réfléchit sur les finalités, sur les valeurs de l'existence, sur les conditions d'une vie heureuse, sur la notion de "bien" ou sur des questions de mœurs ou de morale. Discipline qui a pour objet les principes moraux guidant la conduite d'un individu, d'un groupe. Art de diriger la conduite humaine en tenant compte, en conscience, des valeurs en jeu. Elle se réfère aussi au produit d'une réflexion portant sur les valeurs afin de les critiquer, de les renouveler, et ce à la mesure des changements que la vie quotidienne fait émerger.

L'éthique est une démarche visant, face à un problème donné à adopter la meilleure solution en s'appuyant sur des valeurs apprises, admises et intégrées et en tenant compte du contexte dans lequel le problème se pose actuellement. Qui se rapporte à la morale. L'éthique est plutôt la recherche du bonheur, bonheur de l'individu qui fait le choix d'une existence, bonheur de la relation interhumaine dont il s'agit de retrouver l'authenticité et tente de repérer les principes régissant le vivre-ensemble.

L'éthique peut également être définie comme une réflexion sur les comportements à adopter pour rendre le monde humainement vivable. En cela, l'éthique est une recherche d'idéal de société et de conduite de l'existence.

Etymologiquement le mot "éthique" est un synonyme d'origine grecque de "morale". Il a cependant, de nos jours, une connotation moins péjorative que "morale" car plus théorique ou philosophique. Tandis que la morale est un ensemble de règles ou de lois ayant un caractère universel, irréductible, voire éternel, l'éthique s'attache aux valeurs et se détermine de manière relative dans le temps et dans l'espace, en fonction de la communauté humaine à laquelle elle s'intéresse comme la médecine, la psychologie ou la chimie, l'éthique est une discipline complexe, comprenant différents champs. Les principaux sont l'éthique appliquée, l'éthique normative et la méta-éthique (ou éthique fondamentale).

- L'éthique normative et la méta-éthique appartiennent à la philosophie et s'intéressent aux fondements de la morale. On les regroupe donc sous l'expression « philosophie morale ».
- L'éthique appliquée s'agit de l'éthique de différentes spécialités : médecine, biologie, philosophie, théologie..., Il ne porte pas sur les fondements de la morale, mais sur des situations concrètes soulevant des enjeux éthiques.

En éthique appliquée, l'accent est souvent mis sur le soutien à la prise de décision face à des enjeux concrets, tant du point de vue de la forme et du processus décisionnel que du point de vue substantiel, c'est-à-dire des valeurs et principes en jeu et de leurs rapports entre eux.

Le but de la réflexion éthique est de déterminer non pas les valeurs les plus motivantes, sur le plan subjectif, mais celles qui peuvent justifier rationnellement notre action, celles qui constituent de bonnes raisons d'agir dans un sens ou dans l'autre. Dans le domaine éthique comme dans le domaine technique, les ingénieurs ne sont pas guidés par leurs préférences personnelles. Ils font des choix rationnels et sont capables de les justifier en donnant des raisons telles que l'intérêt du client, la qualité de l'environnement, la sécurité du public. La réflexion éthique permet de déterminer les valeurs qui constituent des raisons d'agir acceptables par l'ensemble de la société, par les personnes qui partagent l'idéal de pratique et, au niveau particulier, par les personnes et les groupes touchés par une décision.

6. Déontologie

Etymologie : de l'anglais deontology, venant du grec deon, ce qu'il faut faire, devoir, avec suffixe -logie, du grec lógos, étude, science, discours, parole. La déontologie est l'ensemble des règles ou des devoirs régissant la conduite à tenir pour les membres d'une profession ou pour les individus chargés d'une fonction dans la société. Qu'elle soit imposée ou non par la loi, elle constitue la morale d'une profession.

Est la théorie des devoirs moraux et l'ensemble des règles de conduite que l'homme doit respecter à l'égard de la société en général.

Elle nous impose de respecter des règles de morale dans la vie sociale, la profession et le comportement individuel.

- la vie sociale a ses propres règles fondées sur la coutume et les textes
- la profession a aussi ses règles fondées sur les coutumes et parfois sur les textes (certaines professions sont règlementées au plan national et parfois aussi au plan international, les architectes par exemple)
- le comportement individuel s'inscrit à la fois dans la vie sociale et dans la vie professionnelle.

Dans un sens moins technique, et plus répandu aujourd'hui, elle désigne l'ensemble de devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier. La déontologie ou morale professionnelle. Les finalités qui nous semblent les plus explicites sont les suivantes :

- assurer la protection du public en favorisant une pratique professionnelle consciencieuse, responsable et de haute qualité.
- aider le professionnel à faire preuve d'un comportement éthique plus exigeant que celui qu'on attend du commun des mortels.
- éviter des situations conflictuelles entre professionnels appartenant à une même profession ou à des professions apparentées.
- sauvegarder une bonne image et le renom de la profession auprès du public.
- légitimer un statut socio-économique privilégié et un statut juridique particulier (par exemple la corporation).

a- Nécessité de la déontologie

réaliser la morale veut dire qu'on est obligé de protéger les hommes auprès les uns contre eux-mêmes; veut dire forcément la nécessité de créer des règles de conduite individuel et en groupe.

b- La déontologie dans le cadre de la profession.

Etymologiquement, la déontologie est donc la science des devoirs. Cependant, le droit professionnel l'a reprise à son compte et elle est ainsi devenue les devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice même de leur métier.

La déontologie essaie de trouver des solutions pratiques et précises applicables à des cas de conflit que rencontre le professionnel dans l'exercice de son métier.

Le droit déontologique est un droit clos, restreint à la profession. Les règles de déontologie sont sans efficacité juridique à l'égard de personnes qui n'appartiennent pas à la profession qu'elles régissent. La décision prise par une instance professionnelle compétente en matière de déontologie est indépendante des décisions prises par des juridictions civiles ou pénales.

c- La Déontologie Professionnelle

Le terme déontologie professionnelle fait référence à l'ensemble de principes et règles éthiques (code de déontologie, charte de déontologie) qui gèrent et guident une activité professionnelle. Ces normes sont celles qui déterminent les devoirs minimums exigibles par les professionnels dans l'accomplissement de leur activité.

d- Code de déontologie

Un code de déontologie professionnelle est ce qui régit l'exercice d'une profession. Il en décrit l'éthique ainsi que les droits et les devoirs de ceux qui l'exercent, de même que les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public

Le propre d'un code de déontologie est donc de couvrir les domaines d'action d'une profession pour lesquels la norme juridique est absente, ou encore laisse à la responsabilité de l'archiviste une marge d'interprétation ou d'intervention.

✚ L'approche de l'éthique professionnelle doit reposer à la fois sur la dimension morale (il ne peut s'agir d'ignorer les principes) et sur la dimension éthique (quelle décision est la meilleure dans le cas présent). Lorsque cette réflexion devient collective et fait l'objet d'une formalisation, la démarche devient déontologique, dans un sens large. Si ces règles ont une valeur pour l'ensemble d'une profession et font l'objet d'une reconnaissance officielle, il s'agit d'une déontologie au sens restreint.

e- Distinction entre éthique et déontologie

Le mot déontologie désigne l'ensemble des devoirs et des obligations imposés aux membres d'un ordre ou d'une association professionnelle. Comme les règles de droit, les règles déontologiques s'appliquent de manière identique à tous les membres du groupe, dans toutes les situations de la pratique. Une autorité est chargée de les faire respecter et d'imposer des sanctions en cas de dérogation.

La déontologie distingue les obligations du professionnel envers le public, le client et la profession. Elle reconnaît donc qu'il existe plusieurs points de vue sur les valeurs. La clarté exige pourtant que chacune de ces règles privilégie un seul point de vue, l'ensemble des règles demeurant guidé par l'idéal de pratique d'un seul groupe professionnel.

Du point de vue déontologique, c'est la conformité de l'action à la règle qui est importante. Les conséquences de l'action ne font l'objet d'aucune réflexion ou décision particulière.

L'éthique ne définit pas d'avance la conduite appropriée, mais elle propose une méthode réflexive pour la trouver, notamment dans les conflits de valeurs ou quand une action permise par les règles paraît malgré tout discutable du point de vue de l'idéal de pratique.

La réflexion éthique, de son côté, est ouverte aux points de vue de toute personne ou tout groupe dont les valeurs ou les intérêts sont touchés par une décision. Elle aide à résoudre les situations où les obligations du professionnel envers son client et envers le public sont difficilement conciliables, de même que les situations où les valeurs du groupe professionnel entrent en conflit avec d'autres valeurs ou intérêts dignes de considération.

Du point de vue éthique, le professionnel est responsable des conséquences de son action et le demeure même quand il choisit de se conformer à la règle. Il doit chercher à minimiser les effets négatifs de sa décision et être prêt à la justifier, en expliquant ses raisons d'agir, devant toutes les personnes concernées.

D'après ce qu'on a défini et en tant qu'on présente un cours universitaire on va présenter le contexte algérien de point de vue d'éthique et de déontologie à travers deux axes dans deux autres cours complémentaires.

La charte universitaire

L'université veille au développement et à la transmission des connaissances de même qu'à la diffusion libre du savoir ; elle doit être à l'avant-garde de son milieu au sujet du maintien d'un climat d'ouverture, de respect, de liberté et de responsabilité favorisant l'exercice et l'expression de la pensée et du jugement critique.

Dans ce contexte en tant que vous êtes des étudiants vous devez lire et comprendre le contenu de la charte universitaire qui énumère les principes fondamentaux ainsi que les droits et obligations de l'enseignant-chercheur, les droits et devoirs de l'étudiant ainsi que les droits et obligations du personnel administratif et technique. L'ensemble est présenté dans le cours avec le texte intégral de la charte universitaire.

En tant que vous êtes des futurs urbanistes et aménageurs urbains vous devez comprendre et connaître le code de votre profession future, on vous présente le code des devoirs professionnels des architectes pris du site officiel de l'ordre des architectes, conseil national.